

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

--:-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:-

DECRET N°72-357 du 30 décembre 1972

portant nomination des membres du
Bureau Spécial de Recouvrement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance N°72-59 du 2 décembre 1972, portant création d'un Bureau Spécial de Recouvrement ;
VU le Décret N°72-279 du 26 octobre 1972, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°72-290 du 9 novembre 1972, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le Décret N°72-337 du 5 décembre 1972, portant nomination du Directeur du Bureau Spécial de Recouvrement ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - Les personnes ci-après désignées sont nommées membres du Bureau Spécial de Recouvrement, cumulativement avec leurs fonctions actuelles :

MM. Hilaire ADOKO,
Ignace ADJO,
Mathieu DADJO,
Paul DOSSOU,
Justin ADANDE,
Mme Célestine HOUHOUGBE (née SODOKPL),
MM. Alexis BANKOLE,
Charles GONCALVES,
Daniel ZIME,
Azaria FAKOREDE,
Nestor ZOSSOU.

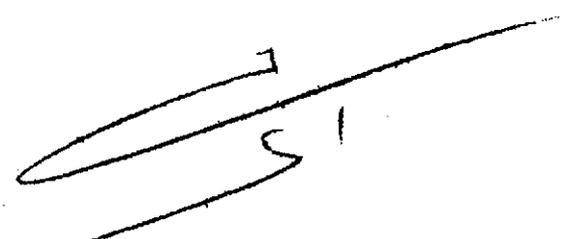
../..

ARTICLE 2 - Dans l'exercice de leurs fonctions, les membres du Bureau Spécial de Recouvrement sont placés sous l'autorité du Directeur dudit Bureau.

ARTICLE 3 - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

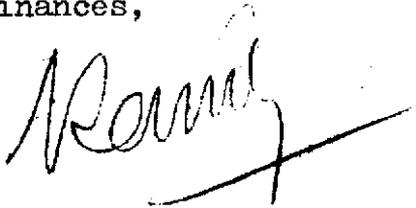
Fait à COTONOU, le 30 décembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

le Ministre de l'Economie et des
Finances,



Intendant Militaire Thomas LAHAMI

Ampliations : PR 8 - MEF 5 - DI 10
CS 6 - BSR 4 - Ministères 10 -
SGG 4 - Trésor 4 - DET 1 - DGE 6
DD 6 - IGF 2 - IAA-DCCT-CNI-Cab.M.4
DGAE 4 - DEP-DGAJL-Dtion Stat.6 -
Intéressés 9 - JORD 1.